

# STOP HUILE DE PALME

## RÉFÉRENDUM CONTRE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'INDONÉSIE

référéndum contre l'arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie.

Publié dans la feuille Fédérale le 31 décembre 2019

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que l'Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie soit soumis au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique
--------	-----------	-------------------

N°	Nom/Prénoms (Écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (Jour / Mois / Année)	Adresse exacte (Rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laissez en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Expiration du délai référendaire: 9 avril 2020

Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les.....(nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: ..... Signature manuscrite: .....

Date: ..... Fonction officielle: .....

Sceau
-------

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée jusqu'au 30 mars 2020 au plus tard au comité référendaire: STOP Huile de palme d'Indonésie, case postale 171, 1242 Satigny il se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires.

D'autres listes peuvent être commandées à l'adresse suivante: .....